

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
AU 04/03

ÉFAI – 030007– EUR 61/001/2003

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES DE TORTURE

**TURKMÉNISTAN**     **Farid Toukhbatouline (h), membre de la société civile et coprésident d'une association turkmène de défense de l'environnement**

Londres, le 7 janvier 2003

Farid Toukhbatouline, écologiste et membre de la société civile, a été arrêté le 23 décembre 2002 dans la ville de Dachogouz, située dans le nord du Turkménistan. Il a été envoyé par avion dans la capitale du pays, Achgabat, et est actuellement détenu dans les locaux du ministère de la Sécurité nationale, où il est à craindre qu'il ne soit torturé.

Dans une déclaration rendue publique peu de temps après l'arrestation de Farid Toukhbatouline, d'autres membres de la société civile du pays se sont dits extrêmement préoccupés par le sort de cet homme : « [Nous pensons que] *ses jours sont réellement menacés* [...] *Son arrestation [...] s'inscrit dans le cadre des campagnes de répression massives qui se succèdent au Turkménistan, et qui nous replongent dans [...] les sombres années du régime stalinien.* » Ils ont ajouté : « *Chaque déclaration publique, chaque lettre de soutien compte et peut contribuer à sauver la vie de Farid Toukhbatouline.* »

Selon les informations recueillies, Farid Toukhbatouline a été inculpé le 26 décembre 2002 de franchissement illégal de la frontière entre le Turkménistan et l'Ouzbékistan (article 214 du Code pénal du Turkménistan) et de non-dénonciation d'un acte criminel grave (article 212). Il semble qu'aucun élément de preuve n'étaye ces deux accusations. Le deuxième chef d'inculpation ferait référence à la participation de Farid Toukhbatouline à une conférence organisée au début du mois de novembre, à Moscou, par des groupes de défense des droits humains. Selon certaines sources, Farid Toukhbatouline a été accusé d'avoir refusé de révéler des informations sur les projets de certains groupes d'opposition en exil qui étaient présents à la conférence, aux côtés d'organisations de défense des droits de la personne. Amnesty International pense que les autorités, en engageant des poursuites contre cet homme, ont cherché à le sanctionner pour avoir exercé son droit universellement reconnu à la liberté d'expression et mené des activités pacifiques en tant que militant de la société civile.

Par le passé, Farid Toukhbatouline a souvent été harcelé par les autorités. À titre d'exemple, le 9 décembre 2002, il a été convoqué dans les locaux du service régional du ministère de la Sécurité nationale et interrogé sur sa participation à la conférence de Moscou. Un haut fonctionnaire lui a déclaré : « *Nous ne pouvons pas vous empêcher de prendre part à ce type de conférence, mais j'espère que vous êtes conscient des conséquences que cela peut avoir.* »

D'après les informations reçues, Farid Toukhbatouline est le premier membre de la société civile à avoir été arrêté dans le cadre de la campagne de répression lancée par les autorités du Turkménistan à la suite de l'attentat perpétré, le 25 novembre 2002, contre l'escorte motorisée du président Saparmourad Niazov. Cette interpellation est un signe inquiétant pour la société civile du pays, dont les membres, au nombre restreint, faisaient déjà régulièrement l'objet de pressions, de manœuvres de harcèlement et de tentatives d'intimidation.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Situé en Asie centrale, le Turkménistan est devenu indépendant à la suite de l'effondrement de l'Union des républiques socialistes soviétiques (URSS) en 1991. Depuis lors, le président Saparmourad Niazov règne en maître absolu sur ce pays, cumulant les fonctions de chef de l'État et de chef du gouvernement. Bien que le Turkménistan soit partie à plusieurs traités importants des Nations unies sur la question des droits humains, aucune forme de dissidence ne peut y être exprimée ; tous les médias sont strictement contrôlés par l'État et aucun groupe de défense des droits humains ne peut mener ouvertement ses activités dans le pays. En outre, des cas de torture ou d'autres formes de mauvais traitements infligés à des détenus et à des prisonniers continuent d'être signalés.

L'attaque perpétrée le 25 novembre dernier contre l'escorte motorisée du président Saparmourad Niazov, dont celui-ci est sorti indemne, a été suivie d'une nouvelle vague de répression au Turkménistan. Le 29 décembre, au moins quatre figures de proue de l'opposition, considérées comme les principaux suspects de l'attentat, ont été condamnées par la Cour suprême du pays à une peine de vingt-cinq années d'emprisonnement, à l'issue d'un procès qui était loin d'être conforme aux normes internationales

d'équité. Trois d'entre elles ont été condamnées par contumace. De très nombreux proches de plusieurs détracteurs avérés du gouvernement à qui les autorités imputent l'attaque ont été arrêtés, harcelés ou expulsés de leur domicile. Amnesty International est préoccupée par le fait que plusieurs d'entre eux ont été pris pour cibles uniquement en raison de leur lien de parenté avec des opposants. Bien qu'il soit difficile d'obtenir des informations sur ce pays quasiment fermé au reste du monde, des sources crédibles indiquent que de nombreuses personnes arrêtées ont également été victimes de mauvais traitements (pour obtenir de plus amples informations, veuillez vous reporter à l'AU 353/02, EUR 61/006/02 du 6 décembre 2002). Amnesty International est préoccupée par le fait que les autorités turkmènes ont couramment recours à la torture et à d'autres formes de mauvais traitements pour intimider des personnes et leur extorquer des « aveux ».

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais, en russe, en turkmène ou dans votre propre langue) :**

– dites-vous préoccupé par l'arrestation de Farid Toukhbatouline, coprésident d'une association de défense de l'environnement dont le siège se trouve à Dachogouz ;

– demandez la libération immédiate et sans condition de cet homme ;

– exhortez les autorités turkmènes à veiller à ce que Farid Toukhbatouline soit traité de façon conforme au droit international relatif aux droits humains, en s'assurant notamment qu'il n'est pas soumis à la torture ni à d'autres formes de mauvais traitements ;

– indiquez que, pour vous, l'arrestation de Farid Toukhbatouline a pour objectif de sanctionner cet homme, parce qu'il a exercé son droit universellement reconnu à la liberté d'expression, et qu'il a mené des activités pacifiques en tant que membre de la société civile.

**APPELS À :**

**Remarque** : l'obtention des lignes de fax peut s'avérer difficile. Si un correspondant vous répond pendant les heures de bureau, veuillez répéter le mot « fax » jusqu'à ce que vous obteniez la tonalité. Il est possible que les télécopieurs soient éteints en dehors des heures de bureau (notez que le Turkménistan est en avance de quatre heures sur le temps universel). Si votre fax ne passe pas, veuillez adresser vos lettres par la poste.

**Président du Turkménistan :**

744000 g. Ashgabat  
Apparat Prezidenta  
Prezidentu Turkmenistana Niyazovu S.A  
Turkménistan

**Télégrammes** : Turkménistan, 744000 Ashgabat,  
Prezidentu

**Fax** : +993 12 35 51 12 / 51 17 55

**Formule d'appel** : *Dear President*, / Monsieur le Président  
du Turkménistan,

**Ministre des Affaires étrangères :**

744000 g. Ashgabat  
pr. Magtymguly, 83  
Ministerstvo inostrannykh del Turkmenistana  
Ministru Meredovu R.  
Turkménistan

**Télégrammes** : Turkménistan, 744000 Ashgabat, Ministru  
inostrannykh del

**Fax** : +993 12 35 42 41

**Formule d'appel** : *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

**COPIES À :**

**Procureure générale :**

g. Ashgabat, ul. Seidi, 4  
Prokuratura Turkmenistana  
Generalnomu prokuroru Atayanovoy G.  
Turkménistan

**Télégrammes** : Turkménistan, Ashgabat, Generalnomu prokuroru

**Fax** : +993 12 35 44 82

**Formule d'appel** : *Dear Procurator General*, / Madame la Procureure générale,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Turkménistan dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.**

**APRÈS LE 18 FÉVRIER 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents.  
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : [www.efai.org](http://www.efai.org)*